



Le Flash Infos

La vie du village

Inauguration de la mairie. Après de longs mois de travaux, parfois difficiles à gérer, l'exigence et la ténacité de notre Maire ont permis de résoudre les nombreuses difficultés survenues au cours de l'année écoulée. Le chantier est achevé.

Le secrétariat de mairie réintégrera les locaux du 132 rue de l'Église début février.



Monsieur le Maire, Eric Pauron, inaugurera la nouvelle mairie le samedi 07 février à 10h30 au cours d'une cérémonie qui se terminera par un cocktail. Les Erquinghemois et Erquinghemaises sont invités à participer à cette inauguration et à découvrir leur mairie rénovée et agrandie.

La cérémonie des vœux a réuni près de 150 personnes le vendredi 16 janvier. De nombreux élus des communes voisines étaient présents. La cérémonie était particulière puisque Monsieur Eric Pauron ne briguera pas de nouveau mandat lors des prochaines élections municipales. L'émotion était au rendez-vous et l'ambiance chaleureuse.

Monsieur le Maire a rappelé tous les projets réalisés dans la commune au cours de ses trois mandats, de 2008 à 2026. Il a évoqué l'évolution importante du village au cours de ces dix-huit années et dressé le bilan des actions menées par les trois conseils municipaux qu'il a présidés, tant dans le domaine de l'urbanisme, que dans celui du cadre de vie, de l'école ou de la préservation du patrimoine communal.



Mairie

132 rue de l'église
59320 Erquinghem Le Sec
03.20.44.72.34
mairie@erquinghemlesec.fr

Horaires d'ouverture :
le jeudi de 16h30 à 19h
ou sur RDV

Pour toute l'actualité :
www.erquinghemlesec.fr
la page Facebook
l'application Panneaupocket

Les places de cinéma destinées aux jeunes du village pour Noël n'ont malheureusement pas pu être distribuées en temps et en heure pour une raison indépendante de la volonté de la Municipalité. Elles se trouvaient dans le coffre de la mairie qui était bloqué, et le fabricant du coffre était en vacances. A l'impossible, nul n'est tenu...

La Municipalité présente ses excuses aux bénéficiaires des places de cinéma qui ont dû attendre quelques jours avant de recevoir leur cadeau.



Rencontre inter-générationnelle. Comme chaque année, les aînés du village ont partagé la galette des rois avec les enfants de l'école Ghislain Henniart, le 20 janvier, à la Maison du temps libre. Cette tradition permet aux aînés et aux écoliers de partager un moment de convivialité, d'échanger et d'apprendre à se connaître.



Le Conseil municipal s'est réuni le 28 janvier. La Municipalité participe à la classe découverte de l'école afin de réduire le coût individuel de l'inscription. Cent euros seront versés à l'école pour chaque enfant inscrit au voyage.



La réfection de la toiture de l'église débutera fin février ou début mars, pour une période de travaux de trois à quatre semaines. Ces travaux sont nécessaires pour consolider le toit de ce bâtiment centenaire et éviter ainsi les infiltrations d'eau qui endommageraient l'intérieur de l'église remis à neuf en 2017.

Élections municipales. Elles auront lieu le dimanche 15 mars, et le 22 mars si un second tour était nécessaire. Rendez-vous à la mairie, 132 rue de l'Église, à partir de 8h et jusqu'à 18h.

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales d'Erquinghem-le-Sec et présenter votre carte d'électeur. Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez le faire jusqu'au 4 février sur internet et jusqu'au 6 février en mairie d'Erquinghem.

Le mode de scrutin a changé pour les communes de moins de mille habitants (loi du 21/05/2025). Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de mille habitants étaient élus au scrutin majoritaire. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres.

Désormais, le mode de scrutin est identique dans toutes les communes, petites ou grandes. Les listes doivent être complètes et alterner femme/homme. Il n'est plus possible d'ajouter ou de rayer des noms. Si vous écrivez sur le bulletin de vote, il sera considéré comme nul. Cette évolution répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de mille habitants et les autres ;
- renforcer la parité femme/homme : dans les communes de moins de mille habitants les conseils municipaux ne comptent actuellement que 37,6% de femmes ;
- favoriser la cohésion des équipes municipales dans les communes rurales.

Pour les communes de 500 à 999 habitants, comme c'est le cas d'Erquinghem le Sec, l'effectif légal du conseil municipal est de 15 élus. La liste paritaire peut comporter au minimum 13 candidats et au maximum 17.

Si vous n'êtes pas disponible le jour du vote, vous pouvez faire une procuration dématérialisée à l'aide de votre identité numérique certifiée par France Identité.

Vous pouvez également déposer une demande de procuration via le téléservice maprocuration.gouv.fr. Ensuite, vous devez faire valider votre demande en vous rendant en personne dans un commissariat de la police nationale ou une brigade de gendarmerie. Vous devez y présenter une pièce d'identité et la référence de votre demande de procuration (cette référence vous est transmise par courriel après que vous avez effectué votre demande sur le téléservice « Maprocuration »).

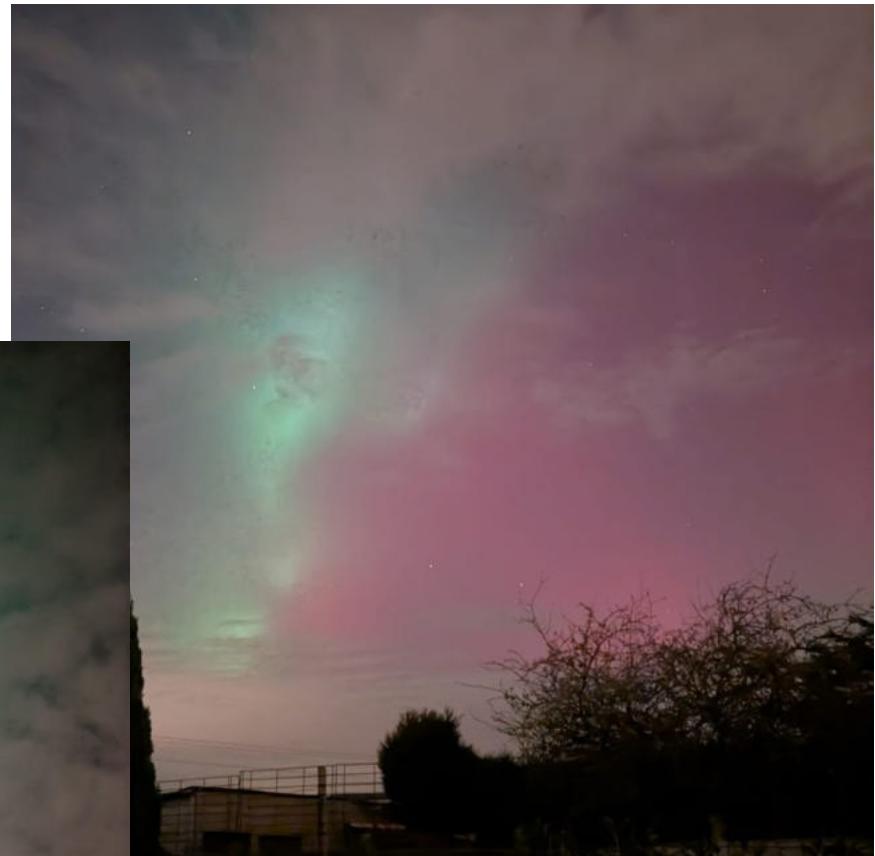
Vous pouvez également établir une procuration en vous rendant directement à la gendarmerie, sans passer par internet, à condition de le faire plusieurs jours à l'avance.

ÉLECTIONS MUNICIPALES **2026**



Aurores boréales ... C'est au Groenland ?.. En Laponie ?... Non ! C'est à Erquinghem !

Merci à Marine Heele Vasseur pour ces photos exceptionnelles prises dans le ciel d'Erquinghem le 19 janvier 2026.



CALENDRIER

- 07/02 Inauguration de la mairie 10h30
- 07/02 Loto ACSE à la Maison du temps libre
- 02/03 Conseil municipal
- 15/03 Élection municipale